

Le lundi 4 juillet 2011 – le quatre juillet deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

M. Max BOIRAME
M. Michel ARNOULD
M. Claude SCRABALAT
Mme Myriam BATAILLE-PETIT
Mme Marie-Odile LECLERE
Mme Marie-France MOURLON
M. Yannick KERHARO
M. Laurent MARECHEAU
M. Jérôme GILLE
M. Alain BOURDAIRE
Mme Nicole GLADE
M. Denis PETIT
M. Guy RIFFE
M. Bernard GASSMANN
M. Gérard PARGNY
M. Patrice MOUSEL
M. Stéphane DORUCH
M. Jean-Michel LIESCH
M. Jacky FAUCHEUX
Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO
M. Claude VIGNON

Absents excusés suppléés

Mme Annie-Paule VAUDE, excusée, suppléée par Melle Elisabeth BAUDESSON
Mme Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA
M. Yannick HAVY, excusé, suppléé par M. Daniel RICHARD
M. Jean-Jack VELY, excusé, suppléé par M. Eloi VERDELET

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Franck GUREGHIAN, excusé, ayant donné pouvoir à Mme Sylvie PEREIRA
M. James COQUART, excusé, ayant donné pouvoir à M. Denis PETIT
M. André BLANCHARD, excusé, ayant donné pouvoir à M. Yannick KERHARO

Absent excusé

M. Laurent DAUPHINOT

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Ordre du Jour

1. Zone d'Activités du Val des Bois 4^{ème} tranche
- Permis d'aménager
2. Avis sur le projet de schéma départemental de
Coopération Intercommunale de la Marne,
3. Adhésion de la Communauté de Communes de la
Vallée de la Suipe au Syndicat Mixte du Nord Rémois,
4. Point sur le projet de desserte routière du pôle agro-
ressources,
5. Avis sur les projets de reconversion de la BA 112,
6. Recrutement de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage
pour la réhabilitation d'une partie de l'école maternelle
de Bazancourt et la construction d'un bâtiment
périscolaire (restauration scolaire),
7. Compte rendu de la commission extrascolaire du 26
mai 2011.
8. Délégations exercées par le Président et le Bureau
communautaire.

JUILLET 01

Démission d'un délégué Installation de nouveaux délégués.

M. le Président informe l'assemblée de la démission de Monsieur Jean-Claude VAILLANT, délégué titulaire de la Commune de Warmeriville.

Celle-ci a été validée par la Sous – Préfecture de Reims en date du 28 juin 2011.

La commune de Warmeriville, parallèlement a procédé à l'élection de nouveaux membres. Madame Nathalie SCOTTO D'ANIELO qui était déléguée suppléante a été désigné déléguée titulaire, Monsieur Daniel RICHARD a été désigné délégué suppléant.

Ces nouveaux membres sont immédiatement installés.

JUILLET 02
Zone d'Activités du Val des Bois
4^{ème} tranche – phase 1
28 pour

Monsieur RIFFE Vice – Président présente à l'assemblée le projet de permis d'aménager établi par notre Maîtrise d'œuvre, GNAT Ingénierie.

Il est conforme, dans l'organisation spatiale des lots, à l'implantation du pôle communautaire scolaire, sportif et de services du secteur Est et permet l'implantation d'une unité commerciale sur l'emprise d'environ 28 538 m².

Le schéma permet donc de faire la liaison de ce secteur avec le secteur de la future Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) du Val des Bois mise en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Industrie.

Il indique que le Dossier de Consultation des Entreprises devrait être validé très prochainement et que le lancement de la procédure pour le recrutement de l'entreprise chargée des travaux, devrait intervenir d'ici au mois de juillet 2011. Le début des travaux est programmé pour octobre 2011, ceux-ci devraient durer 5 à 6 mois.

Concernant l'implantation du magasin SUPER U, Monsieur MOUSEL fait remarquer que ce dossier n'avance pas très vite.

Il précise qu'il a des contacts avec une enseigne autre que SUPER U pour implanter un équipement similaire sur un terrain que la commune possède sur le territoire de Warmeriville.

Monsieur KERHARO lui rappelle qu'indépendamment de l'organisation spatiale telle que présentée ce soir, il a été demandé à SUPER U d'apporter des réponses concrètes sur les points précisés ci-après comme prévu dans les conclusions de l'étude sur le schéma de développement commercial de la Communauté de Communes de la vallée de la Suipe réalisée par AID OBSERVATOIRE et dont les conclusions ont été présentées et validées en Conseil Communautaire le 9 février 2009:

- Maintien d'une offre alimentaire sur Bazancourt, défini comme pôle majeur au même titre que le Pôle commercial du Val des Bois impliquant dans tous les cas la prise en compte des conditions de maintien ou de reprise du magasin ATAC à Bazancourt,
- Intégration des autres porteurs de projets (Fauchart, Dangreau, Cabinet vétérinaire,...) en vue d'une requalification de l'entrée existante de la zone du Val des Bois

Sur ces 2 points, aucune proposition tangible n'a été formulée par écrit par l'enseigne SUPER U !

Pour Monsieur MOUSEL, peu importe l'enseigne, il faut une surface de 2 000 m² sur Warmeriville.

Monsieur KERHARO propose de reprendre contact avec le groupe INTERMARCHE qui avait participé à l'appel à candidature initial, pour voir si le dossier peut avancer plus vite avec cette enseigne qui sera peut être plus réactive que SUPER U quant à nos questionnements.

Il n'y a pas d'opposition du Conseil Communautaire à cette démarche.

Ayant entendu cet exposé, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

DECIDE

D'AUTORISER le Président à signer le permis d'aménager pour cette opération ;

D'AUTORISER le Président à lancer la procédure pour le recrutement de l'entreprise chargée des travaux par procédure d'appel d'offres ouvert.

JUILLET 03

***Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Marne
28 pour***

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Marne établi par le Préfet en date du 22 avril 2011,

Considérant que notre collectivité n'est pas à priori concernée par les modifications engagées par le dit schéma départemental, car comptant 8 153 habitants pour 7 communes membres,

Considérant l'organisation prévue par le Schéma Départemental au sein des différentes Communautés de Communes situées en périphérie de notre territoire,

Considérant qu'il n'est pas forcément cohérent de créer des EPCI de trop grosse taille qui nuisent à la mutualisation et qui souvent de par leurs compétences exercées manquent d'ambition,

Considérant qu'une intégration dans l'urgence vers une plus grosse collectivité risque d'avoir pour effet de remunicipaliser (restituer aux communes membres) certaines compétences notamment de type « Jeunesse Enfance Education » au travers par exemple de la compétence scolaire et donc de générer de difficiles débats et des coûts non mesurés à ce jour,

Considérant le manque de lisibilité financière liée notamment à la réforme fiscale mise en œuvre en 2010 concernant le remplacement de la Taxe Professionnelle Unique par la Contribution Economique Territoriale Unique qui aura tendance dans un futur proche à faire supporter les charges structurantes en grande partie sur la fiscalité « ménages »,

Considérant qu'il est important que nous puissions connaître la nouvelle organisation territoriale qui sera mise en place autour de notre propre Communauté de Communes avant toute évolution de notre structure vers un autre périmètre,

Considérant que notre collectivité n'est pas opposée pour étudier, après la réforme actuelle, d'éventuelles coopérations avec d'autres structures à la condition que le projet puisse être partagé et étudié avec précision, sans précipitation et avec bon sens pour répondre aux besoins d'un bassin de vie à identifier,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,

PREND ACTE du Schéma Départemental tel que présenté pour notre collectivité par le Préfet,

NE SOUHAITE PAS que son périmètre actuel soit modifié au terme des réflexions engagées actuellement et soumises à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

JUILLET 04

Adhésion au Syndicat Mixte du Nord Rémois

Considérant les statuts proposés par le Sous – Préfet de Reims en date du 13 mai 2011 concernant la mise en place du Syndicat Mixte du Nord Rémois,

Considérant qu'un exemplaire des statuts a été adressé à tous les délégués,

Considérant que les remarques formulées par notre collectivité ont été prises en compte en quasi-totalité par les services de la Sous – Préfecture de Reims,

Considérant les différentes présentations réalisées lors des précédents Conseils Communautaires,

Et après avoir rappelé les enjeux de cette nouvelle structure pour mettre en œuvre les grands projets d'aménagements du Nord Rémois et notamment ceux liés au pôle Industries Agro-Ressources dont certains sont attendus par les populations,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion au Syndicat Mixte du Nord Rémois et sur l'approbation des statuts dudit Syndicat.

Ayant entendu cet exposé et obtenu toutes information utiles,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE par

20 voix POUR
8 voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte du Nord Rémois.

DECIDE DE L'ADHESION au Syndicat Mixte du Nord Rémois.

Desserte routière du pôle agro – ressources

M. KERHARO fait le point de la réunion qui s'est tenue le 30 juin dernier à Witry les Reims concernant la desserte routière du pôle agro – ressources en présence du Président du Conseil Général de la Marne et de ses services mais également des industriels et des collectivités concernées.

Le Président du Conseil Général de la Marne a tout d'abord présenté un calendrier des opérations pour le secteur RD 20a (FUTUROL) / RD74 (CROIX GODINOT) avec un démarrage des travaux en 2015/2016.

Les élus du secteur ont contesté ce calendrier et rappelé que ce projet devait être global, c'est-à-dire prévoir la liaison RD20a / RD74 et aussi les contournements de Fresne les Reims et Bourgogne ainsi que la desserte prolongeant la RD20a actuelle depuis l'échangeur Sohettes de l'A34 vers l'Est de la future zone mise en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay.

Ce calendrier a été réactualisé comme suit à l'issue des débats :

2011	Recrutement d'une maîtrise d'œuvre Acquisition du foncier nécessaire.
2012	Eléments techniques et administratifs (loi sur l'eau, études d'impact, fouilles archéologiques, dossier Bouchardeau,...)
2013/2014	Début des travaux

Certaines collectivités sont prêtes à s'investir en fonction de leurs moyens financiers dans ce dossier :

- Communes de Bazancourt et de Pomacle,
- Communautés de Communes de la Vallée de la Suipe et de la Plaine de Bourgogne.

CRISTAL UNION est aussi prêt à participer au montage financier.

M. MOUSEL rappelle que si la Communauté de Communes est capable d'investir dans ce projet, elle doit être capable de financer le transport des élèves de Warmeriville vers le futur pôle scolaire.

M. VIGNON évoque l'accident mortel du dimanche 3 juillet 2011 survenu à Vaudetré Hameau de la commune d'Heutrégiville et demande à ce qu'on sécurise davantage la RD 20 particulièrement dans les traversées urbaines.

Enfin, M. KERHARO précise que ce dossier aura certainement vocation à être porté par le nouveau Syndicat Mixte une fois créé.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND BONNE NOTE

JUILLET 05

Avis sur le projet de reconversion de la B.A. 112

M. KERHARO présente à l'assemblée les différents projets pouvant être accueillis sur le site de la B.A. 112 à savoir :

- **Le projet Mazaud** avec des écuries professionnelles, un centre équestre, le déménagement de l'hippodrome de Reims, le centre de formation du stade de Reims, un centre de formation des métiers autour de l'activité équine et autres fédérations sportives ainsi qu'un pôle clinique vétérinaire.
- **Le projet Ernertrag** concernant la création d'un parc solaire et d'une centrale de méthanisation.
- **La FDSEA** qui souhaite le développement de divers pôles agricoles, maraîchage, horticulture, trufficulture, stockage de paille et ferme pédagogique.
- **Le Projet Clostermann** avec diverses activités autour du thème de l'aéronautique et de la formation au pilotage.
- **La CCI** qui souhaite un pôle de tourisme et de loisirs Eurostories.
- **La cité du Patrimoine** portée par le Cnam, un pôle culturel avec une participation de l'Etat et des collectivités locales à hauteur de 60 % des coûts d'investissements.
- **Le projet Kriek** comprenant des équipements hôteliers et de restauration, un pôle d'activité économique et un pôle de loisirs.
- **Le projet de la CAR** avec un centre de conservation et d'études, les réserves des musées de Reims ainsi qu'un centre de formation technique du spectacle.

- **Et pour finir le projet de Vinci** avec un pôle résidentiel Senior et Senior +, un pôle pour étudiants ainsi que de l'hôtellerie.

Il rappelle que l'association VACARMES est totalement opposée à toute activité aéroportuaire sur ce site ainsi qu'à tout projet pouvant générer des nuisances.

Il précise qu'en vue du prochain comité de site qui est programmé le 11 juillet 2011, il souhaite recueillir l'avis du Conseil Communautaire sur différents points à savoir :

1. Devons nous accepter les activités aéronautiques sur le site ?
2. Comment compenser les terres agricoles consommées sur notre secteur dans le cadre des projets industriels liés à l'agro-industrie (200 hectares). Le foncier de la BA 112 ne peut-il pas y contribuer ?
3. Quel type de projet pouvons-nous soutenir ?

M. RIFFE et M. MOUSEL précisent que leurs collectivités ont voté contre toute activité aéroportuaire sur la BA 112.

- ❖ Sur l'activité aéroportuaire, après un tour de table, il est demandé aux conseillers de se prononcer pour ou contre l'activité aéroportuaire :

Résultat :

24 voix CONTRE l'activité aéroportuaire
4 ABSTENTIONS

- ❖ Sur la réservation de 200 hectares pour le maintien de l'activité agricole en soutien au projet de la FDSEA :

Résultat :

28 voix POUR cette démarche

- ❖ Sur les types de projets à accueillir sur la BA 112 :

Il conviendra que les projets retenus soient économiquement viables et durables, qu'ils ne fassent pas l'objet de financements publics excessifs et massifs et qu'ils soient générateurs d'emplois :

28 voix POUR

JUILLET 06

Recrutement de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage.

Réhabilitation d'une partie des locaux de l'école maternelle de Bazancourt et construction d'un bâtiment périscolaire pour la restauration scolaire.

28 pour

Pour faire suite à la décision de recruter un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation d'une partie des locaux de l'école maternelle de Bazancourt et la construction d'un bâtiment périscolaire notamment pour accueillir la restauration scolaire,

Considérant l'inscription des crédits budgétaires au titre du budget 2011 pour cette opération,

Considérant l'appel à concurrence mis en œuvre (M.A.P.A),

Vu les 4 offres reçues émanant des entreprises suivantes :

- SIABA
- ACP
- MG CONSEIL
- AGENCIA

Après analyse des offres, il est proposé de retenir la Société AGENCIA pour un montant H.T. de 33 865 € ; cette société ayant recueilli la meilleure notation par rapport aux critères que nous avons définis.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la société AGENCIA pour la somme de 33 865 € H.T.
Celle – ci interviendra sous convention de mandat

AUTORISE le Président à signer le marché à passer avec cette entreprise.

B2011/02

Délibération du Bureau Communautaire du 6 juin 2011

Virement / ouverture de crédits N° 1/2011

4 pour

Afin de faire face aux opérations de fin d'année, il est proposé la décision modificative suivante pour l'exercice 2011 :

BUDGET PRINCIPAL
OUVERTURE DE CREDIT

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 023 Virement à la section d'investissement + 1 676 €

Recettes

Article 777 Quote part des subventions d'investissement
transférées au compte de résultat + 1 676 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 139141 Subventions d'équipement transférées au
compte de résultat – communes membres + 1 676 €

Recettes

Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 1 676 €

BUDGET ANNEXE ZA DU VAL DES BOIS – 3EME TRANCHE
VIREMENT DE CREDIT

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 605 Achat matériel, équipement et travaux - 2 €

Article 658 Charges diverses de gestion courante + 2 €

Informations diverses

M. KERHARO donne lecture d'un courrier de l'Agence Régionale de Santé en date du 26 mai 2011 faisant réponse à un courrier qu'il avait envoyé le 4 avril 2011 concernant les inquiétudes ressenties concernant le cumul des rejets atmosphériques émis par les industries implantées sur la zone agro –industrielle de Bazancourt / Pomacle et les risques pouvant être encourus par les populations.

Il est précisé dans ce courrier du 26 mai 2011 que les services de l'Agence Régionale de Santé vont étudier les réponses à apporter à nos questionnements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ce courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 minutes le lundi 4 juillet 2011.